

VILLE DE SAINT PIERRE EN AUGÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

COMPTE RENDU

ANNEXE D

La convocation a été adressée le 21 mars 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jacky MARIE, Maire.

M. Denis DUBOIS, Mme Françoise FRANCOIS, M. Claude LACOUR, Mme Danièle VESQUE, M. Daniel ROUGET, Mme Lisbeth CHOUET, M. Alain MARIE, M. Jean-François MASSON, Adjoint au Maire.

M. Philippe DESFORGES, M. Gilbert TIRARD, M. Vincent HERICHER, Mme Marie-Hélène BESNIER, Mme Catherine LAISNE, M. François BUFFET, M. Charles DESCHAMPS, Mme Josiane HEYER, M. Emmanuel MOREL, M. Jean-Pierre HOSTE, M. Alain COEURET, M. Claude PICQUE, M. Alfred GUAIS, Mme Catherine VAUCOULEUR, Mme Véronique CAPRON, Mme Barbare DELAMARCHE, M. Christian VAN DER WAGEN, M. François PEPIN, M. Jacques MADELINE, Mme Christiane DORLEANS, Mme Josette MEZIERE, Mme Marie-Jeanne AGIS, M. Jean-Pierre AGIS, Mme Marie-Pierre HEURTAUX, Mme Léa VERSAVEL, M. Emmanuel BRESSON, M. Hubert PITARD-BOUET, Mme Simone MARETTE, M. Michel SERVAGER, M. Francis BLOT, Mme Brigitte MAURICE, Mme Janine KONCEWIECZ, M. Jean-Luc BÉQUART, Mme Liliane DEPARIS, M. Michel VAN DER WAGEN, Mme Martine GRAVELLE, M. Gérard BISSON, M. Jean-Louis THORIS, Mme Brigitte MADELINE, M. Dominique PICOT, Mme Nadine OURSELIN, M. Frédéric RUSSEAU, M. Hervé CHARLOT, Mme Brigitte FERRAND, Mme Sylviane PRALUS, M. Bernard GASNIER, M. Christophe SUARD, M. Michel DAIGREMONT, M. Jean-Marie PEYNARD, Mme Valérie BREVAL, M. Alain BELVEYRE, Mme Catherine LAURENT, M. Guy AUGUSTE, Mme Catherine SADY, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Véronique MAYMAUD, M. Gérard BLAISE, M. Alfred GUAIS, Mme Elisabeth LACHAUME, M. Jacky LAIGRE, M. Luc LE RETIF, Mme Annie MOTTE, M. Alexandre TOTIER, M. Marcel LIARD, Mme Mme Charlotte CAUCHARD, Mme Sonia GRIERE, M. Gérard MONROTY, Annie PARE, M. Mickaël CATTEAU, M. Pierre RADE.

1. DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Emmanuel MOREL est désigné secrétaire de séance.

2. POUVOIRS

Mme Annie MOTTE, donne pouvoir à Mme Danièle VESQUE

M. Alexandre TOTIER, donne pouvoir à Mme Léa VERSAVEL
Mme Sonia GRIERE, donne pouvoir à Mme Janine KONCEWIECZ
Mme Annie PARE, donne pouvoir à M. Jacky MARIE
M. Alfred GUAIS, donne pouvoir à M. Claude PICQUE
Mme Charlotte CAUCHARD, donne pouvoir à Mme Brigitte MAURICE
M. Gérard MONROTY, donne pouvoir à Mme Brigitte FERRAND
Mme MAYMAUD, donne pouvoir à M. Jean-François MASSON
M. Pierre RADE, donne pouvoir à Mme Catherine SADY
M. Gérard BLAISE, donne pouvoir à M. Emmanuel MOREL
Mme Elisabeth LACHAUME donne pouvoir à M. Jean-Pierre HOSTE
M. Marcel LIARD, donne pouvoir à Mme Christiane DORLEANS

3. PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER – APPROBATION

En ce qui concerne la modification de la composition des commissions scolaire, travaux et finances, il est précisé que ce n'est pas Madame Marie-Hélène BESNIER, mais Madame Catherine LAISNE qui propose Monsieur Stéphane LEGER et non pas Sébastien LEGER.

Monsieur François BUFFET souhaite que les propos d'introduction de Monsieur le Maire soient repris dans le compte-rendu.

Monsieur Michel DAIGREMONT demande de voir apparaître dans le compte rendu, la réponse des Maires concernant la fermeture de l'école de BRETTEVILLE SUR DIVES.

Madame Véronique CAPRON indique que Monsieur LE RETIF était absent.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

4. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose :

A l'occasion de la démission de Monsieur Daniel BUQUET, Maire délégué d'Ouille-La-Bien-Tournée, je vous informe de l'installation de Monsieur Jean-Pierre AGIS conformément à l'ordre du tableau de cette commune.

5. ORGANISATION DU RESEAU SCOLAIRE PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE EN AUGE

Le mot de Monsieur le Maire :

« Chers collègues,

Ce soir, nous allons être amenés à aborder un sujet particulièrement sensible et qui nous tient tous à cœur puisqu'il concerne les élèves des écoles de notre territoire.

Depuis le 25 janvier, et à l'annonce faite par le Directeur académique de la fermeture de 3 classes sur la commune de Saint-Pierre-en-Auge, nous avons pris le temps d'une réflexion concertée (3 commissions scolaires, 1 conseil d'école à Bretteville-sur-Dives et 1 réunion d'information à destination des parents d'élèves organisée par la Directrice de l'école en présence de l'inspectrice académique. Cette réflexion a pu être conduite jusqu'alors dans la sérénité et l'objectivité. Toutefois, il est dommage

de constater que certains arguments démagogiques à des fins purement politiciennes ont été utilisés en dehors de leur contexte et qui ne tiennent pas compte des intérêts des enfants.

Je souhaite vivement que les échanges de ce soir soient objectifs, constructifs, et se tiennent dans le respect de la démocratie et des règles institutionnelles.

Je tiens à saluer le public venu en nombre ce soir et je rappelle toutefois que ce public ne peut exprimer d'opinions ou manifester de réactions de quelque nature que ce soit afin de ne pas troubler ou influencer les débats de l'assemblée de ce conseil municipal.

Il serait regrettable pour la transparence de nos échanges que nous soyons contraints d'envisager un huis clos. Je remercie chacun d'entre vous d'y veiller.

Avant de passer la parole à Denis DUBOIS, adjoint aux affaires scolaires, je tenais publiquement à le remercier pour la conduite consensuelle avec laquelle il a animé cette réflexion, motivé par le seul intérêt du territoire et de ses enfants.

Je tenais également à saluer, Daniel ROUGET, Maire délégué de Bretteville-sur-Dives qui malgré l'attention et l'intérêt qu'il a toujours portés à l'école de son village, n'a pas hésité à exprimer publiquement son opinion au regard de la démographie scolaire inexorablement en baisse constatée depuis plusieurs années sur le territoire et en particulier au sein du RPI.

Là encore, sa courageuse position n'a été guidée que par sa volonté de poursuivre l'intérêt général. D'ores et déjà, je vous annonce mon souhait de vous prononcer sur l'opportunité d'un vote à bulletins secrets pour que chacun puisse s'exprimer librement. Nous y reviendrons avant de passer au vote. »

Monsieur Denis DUBOIS expose :

A. SITUATION

Le 25 janvier dernier, le Directeur Académique annonçait les mesures de carte scolaire pour la rentrée 2017 :

- ✓ 3 fermetures de classes
- ✓ 1 ouverture de classe

En préambule, il est fait état du recul démographique dans notre académie qui conduit à scolariser 833 enfants de moins à la rentrée 2017-2018 sur le Calvados soit pour mémoire 71 fermetures de classes et 33 ouvertures.

Ainsi, la situation serait la suivante à la rentrée prochaine :

1- AMMEVILLE

L'école voit ses effectifs en augmentation pour la rentrée prochaine avec plus de 80 élèves, passant ainsi de 3 à 4 classes. Selon les prévisions actuelles, **cette 4^{ème} classe ne devrait pas être maintenue à la rentrée 2018.**

2- ARISTIDE BISSON

Elle est actuellement composée de 7 classes + 1 C.L.I.S (classe pour l'inclusion scolaire, enfants en difficulté ou en situation de handicap) soit 8 classes ; **en 2017/2018 cette école perdrait 1 classe.**

Actuellement, les effectifs s'élèvent à 168 enfants dont 10 enfants en C.L.I.S. avec en prévision en 2017/2018 :

- ✓ 148 enfants répartis en 6 classes soit 24 à 25 enfants en moyenne par classe,

- ✓ Le maintien de la C.L.I.S. avec ses 10 enfants,
- ✓ Le maintien du dispositif « Plus de Maitres Que de Classes » (P.MQ.C) qui permet l'intervention d'un 2^{ème} enseignant en classe lors de travail en groupes.

3- POT D'ETAIN

Malgré une divergence entre les effectifs prévisionnels des services de l'académie et les nôtres, la fermeture de classe à la rentrée 2017/2018 est confirmée, **passant de 5 à 4 classes sans comptage.**

4- BRETTEVILLE SUR DIVES

Lors de l'année en cours, les 72 enfants scolarisés sont répartis dans 4 classes soit 18 élèves en moyenne par classe.

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2017/2018 s'élèvent à 62 entraînant la fermeture d'une classe. Ainsi les élèves seraient répartis dans 3 classes regroupant jusqu'à 4 niveaux (PS / MS / GS / CP).

Evolution des effectifs rétro et prospectifs PS – CM2

2016/2017 PS : 3 (2 TPS) - 13 CM2

2017/2018 PS : 8 – 11 CM2

2018/2019 PS : 3 – 11 CM2

Toutes les parties prenantes, enseignants, parents, élus, (de la commission scolaire en particulier) conviennent que des classes de quadruple niveaux sont inenvisageables pédagogiquement. Il convient de déterminer la solution la plus pertinente pour favoriser la réussite éducative des enfants ; solution qui doit s'inscrire dans le moyen terme compte tenu notamment de l'évolution démographique prévisionnelle connue.

B. PROPOSITIONS PROSPECTIVES

C'est dans cet esprit qu'une réflexion collégiale a été engagée. Ainsi la commission scolaire a été réunie spécifiquement les 26 janvier, 23 février et le 14 mars en présence de l'inspectrice de secteur et de l'adjoint du Directeur Départemental de l'Education Nationale, afin d'étudier les différents scénarii envisageables.

3 scénarios en sont ressortis :

PROPOSITION 1 : AUCUNE DECISION DE LA COLLECTIVITE – 3 CLASSES DE MOINS A LA RENTREE

Les écoles BISSON, du POT D'ETAIN et de BRETTEVILLE SUR DIVES perdent chacune 1 classe à la rentrée prochaine ; la fermeture d'école à BRETTEVILLE SUR DIVES étant repoussée à la rentrée 2018.

SOLUTION 2 : CONVENTION DE RURALITE – 3 CLASSES DE MOINS MAIS MOYENS CONSTANTS POUR LES 3 PROCHAINES ANNEES SOUS CONDITIONS

Cette convention établie avec l'Académie consisterait à regrouper BISSON, le POT D'ETAIN et BRETTEVILLE SUR DIVES en une seule entité avec un directeur unique pour les trois sites.

Dans cette hypothèse, les élèves de maternelle de BRETTEVILLE SUR DIVES seraient transférés dès 2017-2018 au POT D'ETAIN. Cette convention garantirait les moyens mis à disposition par l'éducation nationale pour les 3 prochaines années. Néanmoins, une clause de cette convention prévoit qu'en cas de baisse significative des effectifs, des postes d'enseignants pourraient être remis en cause.

De plus, un directeur déchargé totalement de fonction d'enseignement sur 3 sites distincts, pourrait conduire à un éloignement avec ses collègues. En outre, nous considérons que les compétences des directeurs des écoles de notre territoire et les liens tissés avec les familles depuis plusieurs années doivent être préservés.

SOLUTION 3 : ANTICIPATION DE LA FERMETURE DE L'ECOLE DE BRETTEVILLE SUR DIVES ET CONFORTEMENT DU RESEAU SCOLAIRE DE SAINT PIERRE EN AUGÉ – 1 CLASSE DE MOINS A LA RENTREE

Dans cette hypothèse les enfants seraient scolarisés pour les maternelles au POT D'ETAIN, permettant ainsi de conserver la 5^{ème} classe. A cette occasion, l'inspection académique nous précise qu'elle serait prête à développer une offre d'accueil spécifique pour les enfants de moins de 3 ans à la rentrée 2018.

Les primaires, quant à eux, intégreraient l'école BISSON, permettant ainsi d'éviter la fermeture d'une classe et l'ouverture d'une 8^{ème} classe. La CLIS resterait bien entendu maintenue.

Par ailleurs, il serait laissé la possibilité pour les familles de Vieux Pont, de scolariser leurs enfants à l'école de Sainte-Marguerite-de-Viette et ainsi conforter les effectifs dans cet établissement.

Quelle que soit notre décision, il nous faudra arrêter les limites des secteurs scolaires communaux afin d'éviter de fragiliser la lisibilité des prévisions d'effectif.

A noter qu'une solution alternative a été proposée lors de la dernière commission scolaire visant à transférer les élèves de maternelle de BRETTEVILLE-SUR-DIVES vers le POT D'ETAIN dès la rentrée 2017 et de répartir les primaires de BRETTEVILLE dans les 3 classes restantes.

L'inspection académique a fait valoir que si cette solution était retenue, seuls 2 postes seraient conservés sur ce site à la rentrée prochaine ; le nombre d'élèves moyen par classe qui en résulterait étant notoirement en deçà de celui rencontré dans le reste du Calvados.

C. DECISION

Considérant la démographie durablement en baisse sur le territoire

Considérant que l'inspection académique est défavorable aux sites scolaires de deux classes et moins

Considérant que 6 familles ont d'ores et déjà fait part de leur intention de déscolariser leurs enfants de l'école de Bretteville-sur-Dives à la rentrée prochaine en cas de classes triple voire quadruple niveaux

Considérant la consultation des enseignants et des parents d'élèves

Considérant l'avis exprimé majoritairement par la commission scolaire réunie le 14 mars pour la proposition n°3

Après en avoir délibéré par voix 36 POUR, 37 voix CONTRE, et 1 NUL le Conseil Municipal :

- **MAINTIEN** l'ouverture de l'école de Bretteville-sur-Dives à la rentrée 2017.

Madame Léa VERSAVEL indique aux membres de l'assemblée que le Maire et ses adjoints proposent depuis plusieurs semaines de fermer l'école de Bretteville-sur-Dives.

Un groupe d'élus présente une autre solution qui a le mérite de maintenir l'école à Bretteville ouverte à la rentrée 2017.

Elle précise que, si dès septembre, les 13 enfants de CM2 sont envoyés vers l'école Bisson (ce qui permettra peut-être à Bisson, de sauver sa classe menacée), cela représenterait alors :

52 enfants à Bretteville qu'il conviendra de répartir dans **3 classes de 2 niveaux chacune**.

Soit 1 maternelle à 15 enfants, 1 CP-CE1 à 16 enfants, et 1 CE2-CM1 à 21 enfants.

Elle précise également que ce sont des chiffres à minima : n'ont pas été comptés les nouveaux inscrits (5 potentiels) puisque les services de la Mairie de Saint-Pierre-en-Auge font patienter les familles jusqu'au 1^{er} avril.

N'ont pas été comptabilisés non plus les gens du voyage (6 potentiels) qui s'inscrivent toujours au dernier moment mais sont toujours présents à la rentrée.

Madame Léa VERSAVEL indique que le calcul serait donc le suivant : $52 + 5 + 6 = 63$

Dans cette configuration, les classes seront certes peu chargées, mais il y'en a bien d'autres ainsi dans le secteur scolaire de Falaise et les enfants pourraient avoir une année dans de très bonne conditions. Elle termine en précisant qu'il est possible de maintenir une école rurale encore au moins un an permettant de réfléchir tranquillement avec les parents et les conseils communaux à son évolution future.

Monsieur Denis DUBOIS répond qu'en ce qui concerne les gens du voyage, sur l'année en cours il n'y a qu'un seul enfant. Il indique également que cette proposition a été évoquée lors de la dernière commission scolaire devant l'inspectrice académique et le directeur adjoint de l'inspection académique. Il a été répondu que la répartition de 50 enfants sur trois classes n'était pas possible pour une question d'équité à l'échelle du département.

Madame Brigitte FERRAND souhaite rappeler les règles qui organisent la carte scolaire. De ce fait, cette dernière précise que chaque année, les services de l'inspection Académique, au regard des effectifs des écoles du département, proposent des ouvertures de classes ou des fermetures de classes pour satisfaire à une moyenne départementale.

Le nombre de fermetures (ou ouvertures) est fixé par le CDEN qui est une instance paritaire départementale où siègent les services académiques et les syndicats.

Madame Brigitte FERRAND indique qu'une fois que ces règles sont établies en commun, il n'est pas possible de revenir dessus, et c'est ce qui se passe aujourd'hui. Le CDEN avait proposé 3 fermetures dans notre commune et nous n'irions pas au-delà pour en fermer 4 !

Madame FERRAND déclare avoir évoqué leur proposition à la dernière commission scolaire en présence des deux inspecteurs, évidemment ils ne la souhaitent pas et c'est compréhensible. Néanmoins, elle précise qu'il y a une règle respectée dans tous le département et depuis toujours : il n'est pas possible de fermer deux classes dans la même école la même année.

Ce qui signifie que si une classe ferme à Bretteville, il est possible de conserver les trois autres classes dans les conditions déjà proposées.

Monsieur Denis DUBOIS rappelle que les effectifs donnés par l'académie et la Directrice de l'école de Bretteville sur Dives pour l'année scolaire 2016/2017, le nombre de classes se répartie comme suit : 7 classes à Bisson, 5 classes au Pot d'étain et 4 à Bretteville soit 16 classes. Il précise qu'il ne s'agit pas de 4 fermetures de classes mais bien de 3. En effet, si l'école de Bretteville été amenée à fermer pour la

rentrée 2017, cela représenterait alors 8 classes à Bisson et 5 au Pot d'Étain soit 13 classes (16-13=3). Monsieur DUBOIS précise également que lors du dernier Conseil Municipal il lui avait été proposé d'aller visiter une classe de 4 niveaux sur Falaise, or l'inspecteur et le directeur adjoint lui ont indiqué qu'il n'y avait plus de classe à quadruple niveau dans le département.

Monsieur Michel DAIGREMONT indique que jusqu'à lors les quatre communes du RPI ont toujours été solidaires dans les bons comme dans les mauvais moments. Il rappelle aussi l'investissement de la communauté de communes des 3 rivières réalisé sur ce site d'une valeur de 120 000 € pour la mise en place de l'ALGECO toujours en place en aujourd'hui.

Monsieur Michel DAIGREMONT réitère une nouvelle fois ces propos et demande aux deux autres maires de donner leur avis concernant la fermeture de l'école de Bretteville.

De plus, il annonce publiquement qu'il votera contre la fermeture de cette école.

Monsieur Denis DUBOIS revient sur la notion de solidarité des communes autour de ce RPI en indiquant qu'aujourd'hui 8 élèves de Vieux-Pont-en-Auge sont inscrits à l'école de Saint-Julien-le-Faucon, et 12 à Saint-Pierre-Sur-Dives, ce qui représente un total de 20 enfants en dehors du RPI. Monsieur Denis DUBOIS explique que si ces enfants n'étaient pas inscrits en dehors du RPI il ne serait peut-être pas question de fermeture de classes ou d'école aujourd'hui.

Madame Catherine SADY souligne qu'il est très difficile de refuser une inscription d'enfants compte-tenu de la proximité avec Saint-Julien-le-Faucon, et qu'il n'est pas possible d'obliger les parents à inscrire leurs enfants à Bretteville. En ce qui concerne Saint-Pierre-Sur-Dives, Madame SADY précise que ce sont des enfants scolarisés dans le domaine privé à Sainte-Thérèse.

Monsieur Denis DUBOIS indique qu'il n'a pas fait le distinguo entre le public et le privé en ce qui concerne les 12 enfants de Vieux-Pont-en-Auge scolarisés à Saint-Pierre-en-Auge. Il informe qu'une commission sera chargée d'examiner les demandes de dérogations. Il cite l'exemple d'habitants de Vaudeloges qui souhaitent inscrire leurs enfants à Morteaux-Couliboeuf pour des raisons professionnelles.

A ce jour la commission a convenu de n'accorder aucune dérogation.

Madame Sylviane PRALUS rappelle l'état d'esprit dans lequel l'école de Bisson a été construite. Cette école compte 8 classes et pas une de plus. Elle rappelle également que cette décision avait été prise en Conseil communautaire afin d'éviter que les enfants des communes rurales soient regroupés à Saint-Pierre-Sur-Dives. Néanmoins, elle souligne qu'aujourd'hui les effectifs sont très fluctuants c'est d'ailleurs la raison de l'investissement de 120 000€ pour l'ajout d'un ALGECO à Bretteville-sur-Dives. Dans l'hypothèse où l'école de Bretteville serait fermée, cela signifierait que les annexes de l'écoles de Bisson seraient utilisées pour accueillir des élèves ; ou qu'il conviendrait d'agrandir l'école de Bisson. Dans cette dernière hypothèse, le risque serait important de fermeture des écoles de Lieury et de Sainte-Marguerite-de-Viette dans le but de regrouper un maximum d'enfants sur le même site dans un intérêt purement économique. Madame PRALUS, pose la question si aujourd'hui la commune a le budget pour se permettre d'agrandir une nouvelle fois un complexe scolaire récemment achevé.

Madame Sylviane PRALUS propose par conséquent d'attendre une année supplémentaire, même si à terme la fermeture de l'école est peut-être inévitable, cela permettrait de laisser le temps de la réflexion, d'identifier l'évolution de la population puisque les ouvertures et fermetures de classes ou d'écoles ne se jouent parfois à 1 ou 2 élèves près.

Monsieur Denis DUBOIS répond que si l'école de Bretteville-sur-Dives venait à fermer, les élèves de CE1/CE2 et de CM1/CM2 qui abonderaient l'école de Bisson, conduirait à des effectifs moyens de 24 élèves par classes. Il précise que concernant les élèves de la CLIS, la Directrice de l'école a affirmé qu'il était possible d'accueillir ses élèves dans de bonnes conditions.

Madame Nadine OURSELIN souhaiterait que les effectifs de chaque école soient rappelés. De plus, elle indique que 6 familles ont fait part de leur souhait de quitter l'école de Bretteville dans le cas où le maintien de cette dernière entrainerait des classes à quadruple niveaux. Elle s'interroge sur le nombre d'enfants que cela représenterait ? Elle demande également de connaître l'avis des parents de Bretteville-sur-Dives.

Monsieur Denis DUBOIS répond que les effectifs de Bretteville à la rentrée 2017 seraient les suivants : 8 petites sections, 3 moyennes sections, 4 grandes sections, 9 CP, 7 CE1, 9 CE2, 11 CM1 et 11 CM2. En ce qui concerne Bisson, l'effectif total de l'année en cours s'élève à 158 enfants + 10 CLIS. Pour la rentrée 2017, l'effectif prévisionnel est évalué et cela représenterait 148 enfants + 10 CLIS.

Madame Sylviane PRALUS s'interroge sur le calcul du nombre d'enfants potentiel à la rentrée 2017 alors que les inscriptions débutent à compter du 1^{er} avril.

Monsieur Denis DUBOIS répond que la Directrice de Bretteville-sur-Dives les a recensées et que l'académie réalise régulièrement des recensements sur le tout le territoire. Il précise également que les fiches d'inscriptions viennent d'être uniformisées à l'ensemble du territoire et sont disponibles dans chaque commune depuis le 14 mars.

Madame Catherine SADY fait part de l'inquiétude de plusieurs élus en ce qui concerne l'avenir du climat de la commune nouvelle. Elle dénonce le fait que la Charte spécifie qu'aucune décision concernant une commune ne peut être prise sans en référer à son conseil communal. Or, seulement 3 mois après le passage en commune nouvelle, les anciens conseils municipaux ne sont plus consultés, ni informés. Elle indique également que depuis plusieurs décennies et jusqu'aux 31 décembre 2016, les communes du RPI étaient partie prenante en participant à l'entretien, à la mise aux normes, l'agrandissement et au fonctionnement de l'école. Elle souligne que 2 mois après l'installation de la commune nouvelle cela est difficilement acceptable. Madame SADY informe que les conseils communaux de Vieux-Pont, Bretteville, Ouville et Thieville n'ont pas pu se prononcer officiellement.

Monsieur Denis DUBOIS répond que concernant la charte un élu lui avait fait part que dans cette dernière il était écrit que les classes devaient être conservées jusqu'en 2020. Il explique alors que cela ne relève pas de la compétence de la commune, mais d'une décision de l'inspection académique. Néanmoins il indique être surpris lorsque Madame Catherine SADY parle de manque d'informations. En effet, Monsieur DUBOIS précise que lors de la commission scolaire, seul 2 communes n'étaient pas présentes, il s'agit de Vieux-Pont-en-Auge et de Thieville. Monsieur Denis DUBOIS estime avoir fait le nécessaire afin que toutes les communes soient présentes est informées. Il rappelle qu'en 2 mois, 3 commissions scolaires ont eu lieu.

De plus, il explique que lorsque la Directrice et les enseignantes de Bretteville-sur-Dives demande d'obtenir une réponse rapide sur ce sujet début février, Monsieur DUBOIS a répondu qu'il n'était pas possible de satisfaire cette demande, si la fermeture de l'école avait été annoncée dès début février, il aurait été dit que cette décision avait été prise en amont, or ce n'est pas le cas. Monsieur Denis DUBOIS affirme ne pas encore connaître le résultat du vote de ce soir.

Madame Catherine LAISNE relie un passage de la charte où il est inscrit que « La carte scolaire et la sectorisation pour les écoles élémentaires et maternelles public n'évoluent pas. La volonté de tous les maires est de préserver les écoles rurales ».

Monsieur Denis Dubois répond que les effectifs de l'école diminuent et que début janvier il était loin d'imaginer ce scénario.

Monsieur Michel DAIGREMONT, souhaite indiquer que l'élue de Thieville n'a pu se rendre à la commission scolaire compte tenu de son indisponibilité.

Monsieur DAIGREMONT dresse un rapide historique en rappelant qu'à l'époque il y avait eu un problème au niveau des écoles de Saint-Pierre-sur-Dives où les élus et la communauté de communes des 3 rivières ont fait le maximum d'investissements pour refaire les écoles. De ce fait, il invite l'assemblée à réfléchir sur la décision de ce soir en repensant à ce qui a déjà été fait par les communes rurales pour Saint-Pierre-sur-Dives.

Madame Nadine OURSELIN réitère sa question concernant les 6 familles qui souhaitent quitter l'école de Bretteville dans le cas où les classes seraient composées de 4 niveaux. De plus, elle souhaiterait connaître l'avis des parents de Bretteville.

Monsieur Denis DUBOIS répond que cela représenterait 6 élèves. Concernant l'avis des parents, Monsieur DUBOIS indique que ces derniers étaient dans l'émotion, lors du premier conseil d'école, il explique qu'une maman déléguée à demander de faire remonter l'information qu'une classe de 15/16 élèves leur convenaient. Monsieur Denis DUBOIS a relayé l'information auprès du DASEN qui a répondu qu'ils ne garderont pas une classe avec un si faible effectif.

Madame Brigitte FERRAND explique que si les enseignants de Bretteville sont partisans de la fermeture de leur école, c'est parce qu'ils bénéficieront de 30 points supplémentaires au niveau de leur carrière. Elle souligne que les intérêts ne sont pas les mêmes pour tous.

Madame Brigitte FERRAND souhaite indiquer que lors de cette réunion des élus d'Ouille et Thieville n'ont pas été autorisés à entrer. Elle affirme également qu'un certain nombre d'élus regrettent déjà d'avoir accepté leur adhésion à Saint-Pierre-en-Auge.

Monsieur Denis DUBOIS indique ne pas avoir empêché les élus d'assister à cette réunion. Néanmoins, il n'est pas à l'origine de son organisation puisqu'elle relevait de l'installation de l'inspectrice académique et de la Direction. Il explique que la décision a été prise de ne pas laisser entrer les élus du fait qu'ils ont été rencontrés 2 jours avant lors de la commission scolaire à MITTOIS.

Madame Brigitte MAURICE explique avoir déjà été confrontée 3 fois à des fermetures de l'école du Pot d'Etain, qui chaque fois n'ont pu aboutir. Elle indique que lors des commissions il avait été nécessaire de convier les Directeurs.

Monsieur DUBOIS répond que les commissions ont été constituées ainsi.

Madame Josiane HEYER confirme qu'il aurait été opportun d'associer les Directeurs.

Monsieur Charles DESCHAMPS précise qu'il a participé à toutes les réunions d'informations concernant les écoles, malgré qu'il vienne d'une commune où il n'y en a pas.

Monsieur François BUFFET, explique que l'école de Bretteville représente la vie du village, et fermer l'école reviendrait à « tuer » la commune. Il indique que de nouvelles maisons viennent de se construire à 50 mètres de l'école, dont les parents avaient la volonté d'y scolariser leurs enfants. Monsieur BUFFET indique que si on peut se donner une année supplémentaire il faut le tenter.

Monsieur Denis DUBOIS explique que les Maires des communes historiques ont pratiquement tous déjà été confrontés à une fermeture d'école. Il conçoit que ce ne soit pas simple de perdre l'école de son village, néanmoins lorsqu'une école est fermée cela relève d'un manque d'effectif. Il prend l'exemple de la fermeture de l'école de MITTOIS, qui a fait le bonheur du RPI de Sainte-Marguerite-de-Viette.

Madame Catherine LAISNE souligne qu'il aurait été préférable de saisir Mme PERIN pour que les élus puissent participer à cette réunion.

Madame Léa VERSAVEL précise qu'il faut avant tout penser à l'intérêt des enfants.

Madame Sylviane PRALUS souhaite répondre à la question posée par Madame OURSELIN à savoir qu'elle a été la réaction des parents. Elle tient à souligner que les parents n'ont pas eu connaissance de la solution de transférer les 11 CM2 à Saint-Pierre-sur-Dives.

Madame Sylviane PRALUS souligne également ne pas avoir entendu l'avis de la commune d'Ouille sur ce sujet, et qu'il serait bien qu'elle se prononce.

Monsieur le Maire propose de passer au vote à bulletin secret

Résultats du vote 37 contre la fermeture, 36 pour et un nul.

6. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIS AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET LE RELAIS

Monsieur Denis BUBOIS expose :

Depuis plusieurs mois, l'association Le Relais est en proie à des difficultés de gouvernance avec la démobilisation de bénévoles qui fragilisent juridiquement la pérennité de l'association et surtout les activités qu'elle dispense.

Alors que cette association est le principal acteur de la politique jeunesse offerte sur le territoire, il est indispensable, non seulement de déterminer le cadre dans lequel ces activités peuvent être pérennisées mais également développées.

A cet effet, il vous est proposé de conclure une convention pluriannuelle d'objectifs avec la ligue de l'enseignement et l'association Le Relais, qui conférerait à la Ligue, la responsabilité de mettre en œuvre un programme d'action en cohérence avec les orientations de la commune.

Ses principaux termes seraient les suivants :

1. Un projet d'animation, d'organisation et de gestion d'accueils éducatifs

La Ligue de l'enseignement de Normandie, dans un premier temps, mettra en œuvre les actions existantes et confiées historiquement à l'association « Le Relais ».

- Les accueils collectifs de mineurs de 3 à 12 ans les mercredis, vacances scolaires exceptées les vacances de décembre.
- Des animations pour les adolescents pendant les vacances d'été.
- L'aide aux devoirs - pose cartable
- Les temps d'animation périscolaire en accord avec la convention qui régit le cadre et les missions de chacun.

2. L'accompagnement de la commune dans sa réflexion du projet éducatif global

- Au 1^{er} janvier 2017, la commune nouvelle de Saint Pierre en Auge a regroupé 13 communes historiques pour atteindre une population de 8 162 habitants. Le souhait de la commune est de réfléchir à la mise en place d'une politique « enfance/jeunesse » visant la cohérence, la continuité et la complémentarité éducative sur l'ensemble de ce nouveau territoire.

La Ligue de l'enseignement participe à l'accompagnement de nombreuses collectivités dans ce domaine et possède un savoir-faire sur cette question éducative.

Sur sollicitation de la commune, la ligue pourra proposer une démarche visant à la mise en place d'un projet éducatif global : Etats de lieux, attentes et besoins des enfants, des jeunes et des

familles, concertation des acteurs éducatifs, travaux avec les élus communaux, accompagnement de la commission « Education »

3. L'accompagnement de l'association « Le Relais »

- La Ligue de l'enseignement de Normandie reprendra les activités mises en œuvre actuellement par l'association « Le Relais ». Un état des lieux précis contradictoire sera effectué pour définir les conditions nécessaires à la continuité des actions : Reprise des personnels et conséquences induites (convention collective, solde des congés payés, dotation pour départs en retraite ...)
- La ligue de l'enseignement, fédération d'associations, accompagnera « Le Relais » dans son rôle d'association locale pour fédérer des parents dont les enfants ou jeunes participent aux activités de loisirs afin de mettre en place un nouveau projet associatif. Des actions découleront de cette dynamique : participation au projet éducatif, débats, animations parents/enfants, mise en œuvre de projets spécifiques ou transversaux sur le territoire etc....

4. La mise en place d'une instance de suivi de l'évolution de ses projets

- La Ligue de l'enseignement de Normandie s'engage à rendre compte régulièrement de l'évolution du projet auprès de la commune de St Pierre en Auge. En étroite collaboration avec la commission « Education », elle contribuera à une évolution de celui-ci dans l'intérêt des enfants, des jeunes et des familles en accord avec les volontés politiques des élus et du projet éducatif de la Ligue. Ces instances se réuniront autant de fois que nécessaire.

Durée : 4 ans à compter du 1^{er} avril 2017.

Modalités financières :

Coût du programme d'action : Pour la durée de la convention, il est estimé à 750 604.00 €

Contribution financière de la commune : Elle est fixée à 58.69% du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention soit 108 479 € pour l'année 2018.

Pour 2017, elle s'élèvera à 79 763 € (Prorata temporis). A noter que cette contribution inclut la charge financière relative aux agents communaux mis à disposition de l'association qui sera remboursée par la Ligue de l'enseignement, soit 23 000 € (valeur 2017).

A cet effet une convention de mise à disposition sera soumise à votre examen lors de la prochaine séance.

NB : Nous serons probablement également amenés à définir les modalités d'attribution de la subvention au Relais pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et 31 mars, d'autant que la subvention précédemment allouée par la Communauté de Commune des 3 Rivières n'aurait pas été réglée pour la période comprise entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2016.

CONSIDERANT

L'avis favorable de la commission jeunesse réunie le 14 mars,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de conclure avec la Ligue de l'enseignement et le Relais la convention pluriannuelle d'objectifs dans les conditions précitées.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer

Madame Nadine OURSELIN souhaite connaître le montant de la contribution en 2016.

Monsieur Vincent JOSEPH répond que le montant s'élève à environ 107 000€

Madame Brigitte FERRAND indique sa satisfaction de voir ce projet se concrétiser.

7. CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR L'ALIMENTATION DU POLE SANTE

Monsieur le Maire expose :

Vu la délibération du 26 novembre 2016 de la commune de Saint-Pierre-Sur-Dives relative à la passation d'une convention de servitude avec ENEDIS.

L'alimentation électrique du pôle sante nécessite le passage en souterrain d'un réseau de 37 mètres de longueur entre la place J. BEAUVALET et la façade nord du bâtiment.

A cet effet, le projet d'alimentation électrique ayant évolué depuis la délibération précitée, la passation d'une nouvelle convention est requise. Elle concerne la parcelle AE485, propriété communale, au profit d'ENEDIS.

Ses principaux termes seraient :

- Etablissement à demeure dans une bande inconstructible de 3 mètres de large, de trois canalisations souterraines de 37 mètres de longueur.
- Aucune contrepartie financière
- Enregistrement au bureau des hypothèques à la charge d'ENEDIS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de servitude dans les termes cités ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

8. DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMUNAL A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Rapporteur : Jacky MARIE

Je vous invite à vous reporter au projet de délibération remis sur table.

La communauté d'Agglomération a délibéré pour la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il nous appartient de nommer un membre du Conseil Municipal pour siéger au sein de cette commission avant le 10 avril prochain afin de permettre l'installation de cette dernière.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE**, Monsieur Claude LACOUR, Adjoint aux finances, pour représenter la commune de Saint-Pierre-en-Auge au sein de la CLECT

9. QUESTIONS DIVERSES

Madame Nadine OURSELIN indique que les réunions qui se déroulent à 18h00 peuvent être une cause d'absentéisme pour ceux qui travaillent. De plus Madame OUSELIN réitère sa question en ce qui concerne la régularisation des sommes dues par la commune de Vendevre.

Monsieur Michel DAIGREMONT répond qu'à ce jour il n'a pas eu de contact avec Monsieur AUBEY.

Monsieur Emmanuel Morel demande la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal les tarifs de cession des parcelles restantes du lotissement de Lieury

Monsieur Claude LACOUR répond que ce sujet sera étudié à l'occasion du vote du budget.

Madame Marie-Hélène BESNIER demande où en est l'adressage. Tous les courriers doivent-ils désormais être adressés à Saint-Pierre-En-Auge pour toutes les communes déléguées ?

Or, Monsieur le Maire répond que pour le moment aucune consigne de modification de changement d'adresse n'a été donnée

Madame Sylviane PRALUS demande si Monsieur le Maire a eu connaissance de la fermeture ou d'une éventuelle réouverture du Casino rue de Falaise, apparemment fermé depuis 2 mois.

Monsieur le Maire répond qu'à ce jour la mairie ne dispose d'aucune information à ce sujet.

Madame Léa VERSAVEL demande des informations concernant l'entretien des bernes et des fossés qui sont à la charge de la commune.

Monsieur Vincent JOSEPH répond que selon lui, effectivement cet entretien relève de la compétence de la commune, néanmoins il précise qu'il convient de clarifier ce point avec l'agglomération.

Madame Léa VERSAVEL précise qu'elle s'en chargera.

Monsieur Emmanuel MOREL intervient en ce qui concerne les bernes et l'entretien des fossés, il serait bon d'y réfléchir dès à présent de manière à ne pas se laisser déborder par la végétation. En tout état de causes la commune nouvelle devra prendre en charge au moins le premier passage. Normalement la communauté d'agglomération a cette compétence.